

INTERVENTION COMMUNE CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES – MANIFESTATION DU JEUDI 31 MARS 2016

Bonjour à toutes et tous,

Si vous êtes aussi nombreux aujourd'hui, c'est que vous avez compris que les annonces faites par le premier ministre ne sont pas de nature à masquer les régressions que constitue ce projet de loi dans son ensemble. Ces annonces pour aménager la loi travail n'ont visiblement pas convaincu malgré le semblant de réécriture qui ne touche pas au cœur du projet mais contient toujours de multiples régressions.

L'offensive médiatique ne nous dupe pas.

Cependant, le gouvernement maintient sa volonté d'imposer un projet de loi qui consiste à déréglementer les droits des salariés pour les exposer plus encore sous le joug des forces de l'argent.

Rien ne nous est épargné ! Rien n'échappe à cette « machine de guerre » anti sociale qui va de la casse du Code du Travail à la remise en cause des statuts de la fonction publique de la répression syndicale aux atteintes aux libertés, de la casse des services publics au démantèlement de la protection sociale, faisant toujours plus, la part belle au Capital et au MEDEF.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Après les différentes initiatives du 9, 17 et 24 mars, nous voici arrivés au 31 mars à l'appel national de huit Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires dont 4 côté jeunes UNEF SGL, l'UNL et la FIDL.

Les annonces du 1^{er} ministre ne changent rien sur le fond.

N'en déplaisent à ceux qui accompagnent depuis le début ce funeste projet,

avec ce projet de loi, les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, notamment le Principe de Faveur et la hiérarchie des normes cherchant ainsi à faciliter les licenciements.

Chacun le comprend aussi, l'adoption de ce projet de loi ouvrirait immédiatement la porte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique.

Revenons aux quelques « miettes » lâchées par le premier ministre, sous la pression de la mobilisation

- L'allongement du temps de travail pour les apprentis mineurs est supprimé,
- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif devient simplement « indicatif »,
- L'extension du forfait jours devient un peu plus encadrée
- La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint...) ne pourra être inférieure à ce que prévoit la loi.
- Enfin, sont annoncés un renforcement du compte personnel d'activité (CPA) et une extension de la garantie jeunes, qui n'est pas une nouveauté, en effet, elle est issue du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013.

Ce d'autant que dans les « mesurètes » annoncées, il perdure des toutefois, « néanmoins », parce que....

Ainsi, pour vous donner un exemple, les congés de proche aidant, congé de solidarité familiale, congé sabbatique, congés payés... ne seront plus définis par la loi, mais par un accord d'entreprise. A cela, il faut rajouter que l'employeur pourra imposer un changement de date au dernier moment sans être obligé de motiver son refus.

Fort de ces mini aménagements, le gouvernement pensait affaiblir la grogne sociale. Mais que nenni !

Il reste 27 droits auxquels le gouvernement Valls nous demande de renoncer !

Dans la catégorie **ÉCLATEMENT du code du travail et de tout droit collectif**,

L'inversion de la hiérarchie des normes, qui dans les faits va créer des distorsions de concurrence, puisque les conditions de travail pourront différer d'une entreprise à l'autre. Ce qui entre en totale contradiction avec ce que nous racontent à longueur de temps les libéraux.

Mais nous, nous savons que seule la loi assure les mêmes droits à tous les salariés.

Le droit d'opposition des syndicats majoritaires est supprimé et remplacé par le référendum d'entreprise. L'autorisation de référendums d'entreprise fragilisera la capacité de résistance des syndicats et facilitera l'adoption de mesures augmentant la flexibilité et la précarité pour les salariés, qui seront davantage sous pression de l'employeur.

Les accords de groupe seront possibles, mais sans règles de négociations ou de critères de représentativité précis. L'introduction de cette notion de groupe sert à contourner la négociation d'entreprise, de branche et d'établissement, **C'est donc la liberté totale pour le patronat de choisir le périmètre de négociation qui lui est le plus favorable au détriment bien entendu des salariés.**

Dans la catégorie « Travailler plus pour gagner moins »

Des heures supplémentaires moins payées, à travers un projet de loi qui enfonce le clou et prévoit désormais que le taux de majoration des heures complémentaires est de 10%. **Avec double peine** pour les femmes avec toujours plus de temps partiels subis, une rémunération des heures supplémentaires en baisse, une articulation de la vie professionnelle et personnelle encore une fois mise en difficulté...

Ce projet, **renforce les mécanismes de précarisation** avec un appel à la « flexibilité »

Les astreintes décomptées du temps de repos, le projet de la loi s'assoit sur la réglementation européenne et prévoit que les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos.

Dans la catégorie des licenciements abusifs

De nouveaux types d'accords pourront être conclus ayant pour but la « préservation » ou le « développement » de l'emploi. Ils ne seront donc pas limités aux entreprises en difficulté. Ces seuls motifs permettront d'imposer aux salariés la baisse des garanties prévues par leur contrat de travail. Grosse nouveauté en revanche, si un salarié refuse de voir son contrat de travail modifié suite à cet accord, il sera licencié selon les règles du licenciement pour motif personnel. Une disposition qui permet de sécuriser la procédure pour l'employeur puisqu'en effet, la « cause réelle et sérieuse » du licenciement sera impossible à contester devant le juge puisqu'elle sera constituée par le refus même du salarié de se voir appliquer l'accord scélérat. C'est la généralisation du chantage à l'emploi !

Légalisation des licenciements abusifs, la condamnation maximum, encourue en cas de licenciement des salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté ne pourra pas être supérieure à 15 mois de salaire. De quoi limiter le rôle des juges ! **Ainsi, le gouvernement légalise les licenciements abusifs. La protection en matière de licenciements constitue la clé de voûte du code du travail : comment faire respecter ses droits, réclamer le paiement de ses heures supplémentaires ou faire usage de sa liberté d'expression dans l'entreprise si on peut être mis dehors du jour au lendemain sans motif ? Cette disposition conduira à museler les salariés et les prudhommes n'auront plus rien de dissuasif !**

Nous pourrions aussi évoquer la situation des salariés qui ne seront plus considérés comme soumis à un risque particulier avec comme conséquence de ne plus avoir de visite d'embauche par un médecin mais une simple visite d'information et de prévention par un infirmier ou un collaborateur médecin. Déjà passée à deux ans, la périodicité de la visite médicale sera fonction des conditions de travail, de l'âge, de l'état de santé ainsi que des risques professionnels....

La liste n'est pas exhaustive, mais nous allons stopper ici, la démonstration des différents articles de loi néfastes aux salariés. Nous vous invitons à poursuivre votre information et à la communiquer autour de vous, plus nous arriverons à convaincre les salariés que ce projet de loi est mauvais pour eux, plus nous aurons des chances de faire reculer les velléités de ce gouvernement et du grand patronat.

Nous avons raison d'être en grève et dans la rue aujourd'hui, et nous aurons raison d'y être encore et encore jusqu'à ce que ce projet de loi soit retiré, parce qu'il est injuste et arbitraire.

Dans la vraie vie, seuls les employeurs ont le pouvoir d'embaucher ou de licencier, ce qui suppose qu'il existe bel et bien un lien de subordination au sein de l'entreprise, raison pour laquelle le code du travail a été créé il y a un siècle. Lorsqu'il y a déséquilibre, c'est le rôle de la loi de protéger le plus faible.

Le gouvernement et le patronat veulent faire de nous des travailleuses et des travailleurs corvéables à merci, des variables d'ajustement de l'économie. Ce gouvernement a choisi de se positionner en faveur du pouvoir des grandes entreprises et de servir les intérêts des plus favorisés et les **jeunes seront les premières victimes de la précarisation de l'emploi qu'entraînera cette loi.**

Alors que le travail doit s'adapter à l'homme le projet de loi El Khomri prévoit qu'il appartient aux salariés de s'adapter aux besoins de l'entreprise. Ce projet, c'est un pas supplémentaire dans la libéralisation de l'économie et la déréglementation du droit du travail, et en aucun cas un projet cherchant à réduire le niveau de chômage.

Qui peut d'ailleurs croire que la réduction de la majoration des heures complémentaires de 25% à 10% pourrait créer de l'emploi ? Qui peut croire qu'il faudrait détruire les protections sociales pour créer de l'emploi ?

L'exigence d'un niveau élevé de droits et de garanties pour l'ensemble des travailleurs soumis à un lien de subordination juridique ou une dépendance économique.

Des droits pour nos jeunes pour améliorer leur insertion professionnelle : favoriser le CDI plutôt que les emplois précaires, généraliser l'accès aux droits sociaux (le RSA est pour l'instant interdit aux moins de 25 ans), lutter contre les discriminations à l'embauche, reconnaître leurs diplômes dans les conventions collectives pour assurer un salaire qui correspond à leurs qualifications...

Bien qu'il soit devenu récurrent qu'à chaque fois que les lycéens et les étudiants manifestent, la question de leur instrumentalisation revient sur le tapis, les jeunes sont bien autonomes, n'en déplaise à certains, ils ont conscience de la société dans laquelle ils vivent et ils ont bien compris qu'ils agissaient pour leur avenir et pour l'intérêt général, d'ailleurs ils sont présents et pourront en témoigner dans quelques instants.

Le caporal Valls préfère envoyer les forces de l'ordre contre nos enfants plutôt que d'écouter leurs inquiétudes, au regard de ce texte qui n'est que l'annonce formalisée d'une précarité à perpétuité....est-ce de cet avenir-là, que nous voulons pour eux ?

Nos vies valent plus que leurs profits ! Parce qu'on vaut mieux que ça !

NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE

RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Lycéens, étudiants, salariés du privé et du public, privés d'emploi, retraités, à vous tous qui êtes présents aujourd'hui,

Comme le disaient nos organisations nationales le 24 mars « A l'issue de la journée du 31, le gouvernement doit répondre.

Si tel n'était pas le cas, les organisations signataires inviteront les salarié-es et les jeunes à débattre de la poursuite de l'action dans les jours suivants et à renforcer les mobilisations, y compris par la grève et les manifestations. »

Si le gouvernement ne répond pas ce soir, préparons-nous dès demain, tous ensemble, à poursuivre et à renforcer la mobilisation jusqu'au retrait de ce projet de loi qui sécurise les employeurs et fragilise les salariés.

Merci.